

Attention, danger, le toilettage de la laïcité commence !

Depuis le jour où l'évêque de Rome a reçu le chanoine de Latran, depuis la première annonce par Michèle Alliot-Marie d'un toilettage de la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat, l'affaire se précise. Le premier Ministre avait demandé un rapport, au Haut Conseil à l'intégration (HCI) ce dernier vient de le lui remettre ces jours-ci, avec des recommandations de mesures à prendre. Des extraits ont été publiés dans la presse, on serait bien inspiré de les lire, car la cause semble entendue : Alors que les Français veulent garder la loi en l'état dans leur immense majorité, si on s'inspire de ces propositions, ce ne sera plus une petite toilette, mais on va faire prendre un bain glacé à la loi, et on jettera le bébé avec l'eau du bain.

Le HCI a été créé pour donner son avis et faire « toute proposition utile au Premier ministre, sur les questions d'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère ». Son Président Patrick Gaubert, député français à l'assemblée européenne, ancien président de la Licra, s'exprime sur la laïcité, et propose de la renforcer dans les espaces où s'exerce l'autorité publique. Il avoue cependant avoir outrepassé sa mission, en soulignant que la laïcité ne faisait pas partie de sa lettre de mission, mais qu'il a décidé de se saisir du sujet parce que l'évolution de la société oblige à « réfléchir à des situations que la loi de 1905 n'avait pas prévues ! »

Autrement dit, il s'est occupé de ce qui ne le regardait pas, de la laïcité sur laquelle personne ne lui demandait son avis. Cette initiative est curieuse venant à la suite du débat sur la Burqa. On peut se demander si son zèle intempestif s'explique par son appartenance à l'UMP, ou son poste au

Parlement européen. Ses propositions sur la laïcité, (diviser notre espace de vie en un espace civil, un espace intime, et un espace public pour « renforcer la laïcité ») que nous décortiquerons sont incroyables mais vraies et on se demande de qui on se moque. Elles sont simplement inacceptables.

Commençons par l'appellation d'espace intime. Terme étrange en effet, car le terme signifie normalement « tout à fait privé » ce qui est au plus profond, caché, secret, ce qui appartient à la conscience (une intime conviction) ou au corps (une toilette corporelle intime) d'un individu. Pour le HCI le mot « intime » voudrait dire « chez soi », l'habitation, les lieux personnels etc. On ne voit pas en quoi ce terme renouvelle la pensée, et représente un progrès ? Il est même inexact, car sauf trouble à l'ordre public on a toujours été libre chez soi, dans cet espace privé, qui n'a rien d'intime. La loi de 1905 comme la déclaration des droits de l'Homme de 1789 ont prévu la liberté de conscience. Ne serait-ce pas plutôt l'utilisation par le HCI (à des fins qui s'expliquent quand on déchiffre les intentions) d'un espace seulement limité à l'individu ? C'est ainsi qu'il faut le comprendre.

Dans l'espace public le rapport insiste sur la neutralité de celui-ci. La neutralité est essentielle, le cœur même de la loi de 1905. Mais dans le rapport, celle-ci est réservée à certains lieux définis par le mot « service public », c'est-à-dire qui ôte à l'espace public la plus grande partie de son périmètre. Ce sont l'administration, les écoles, les facultés, les tribunaux, les préfetures dans lequel les fonctionnaires et tous les collaborateurs occasionnels seraient soumis au même impératif de neutralité. Cette idée de limitation est très restrictive, et très inquiétante car les recommandations du HCI concernent les jurys d'examen, les jurés d'assises ainsi que les parents accompagnateurs de sorties scolaires.

Il propose qu'à l'université "les règlements intérieurs interdisent le prosélytisme pendant les cours, que soient préservées la mixité et l'égalité homme-femme", que dans le primaire l'enseignement de l'histoire des religions soit effectif, et que dans les services d'urgence à l'hôpital on ne

puisse pas choisir son médecin. Rien d'autre. Attendons la suite qui viendra un de ces jours prochains. Quelques questions nous viennent. Sans parler à nouveau de cette limitation gigantesque du périmètre de notre espace public, on voudrait être certain que tous ces « collaborateurs » ou ces « agents de l'espace laïque » le soient réellement et pas seulement dans le cadre de leur travail. Si on voit mal un (ou des) juge en voile jugeant une prévenue en Burqa, comment empêcher le prosélytisme d'un sous-traitant de cantine, celui d'un personnel de piscine, Qui empêchera le prosélytisme en dehors des cours ? Quid des incidents entre des élèves laissés à l'appréciation du chef d'établissement ? Il en faudra toujours plus à ceux qui ne veulent pas de la loi de 1905. Dans l'espace public ainsi restreint on n'empêchera d'ailleurs pas les problèmes de survenir, jusqu'à outrepasser la loi.



Pourquoi se battra-t-on ? Parce que les Français sont laïques, républicains et lucides. Ils ne comprendront pas que la rue devienne différente, que l'espace ou la laïcité s'exercera devienne plus qu'étroit, alors que les autres espaces n'auront aucune vocation à être dans le champ d'application de la loi. En toute permissivité, se développera un communautarisme, contraire aux valeurs de la République, et des conflits. Que deviendra l'intégration devant ces sociétés fermées et imperméables aux valeurs républicaines et françaises ? Quand on s'intègre, on s'intègre à un modèle existant, on n'impose pas son propre modèle. Il y a un modèle français d'intégration, et un seul auquel des arrivants, refusent à l'évidence de s'intégrer, ce n'est pas dans la tradition

française. Les Russes après la révolution de 1917 sont restés irréprochables, et se sont assimilés, tout en apportant leur pierre au projet national.

La France est une nation séculaire, Burqa et signes religieux ostensibles sont venus d'un monde différent, respectable s'il reste dans ses limites, mais qui ne l'est plus dès lors qu'il veut transformer notre société selon ses règles et ses lois, en refusant une quelconque intégration. On ne veut pas s'intégrer, quand on exige des « accommodements raisonnables » la non-mixité dans les piscines, le port du voile, la prière sur la voie publique. Tout cela et bien d'autres choses encore seront autorisés dans l'immense espace civil créé par des propositions déraisonnables. Celles contenues dans le rapport du HCI représentent un danger mortel. Elles ne sont pas encore complètement connues, et nous réservent sans doute quelques surprises. Nos élites n'ayant comme projet politique que l'instauration d'une société multiculturelle et multiethnique, on peut s'attendre à tout. Il faut rappeler que les Etats-Unis, société multiculturelle et multi ethnique par excellence, ont le plus fort pourcentage de détenus dans le monde, 1% de la population est en prison ! Est-ce cela que nos élites réservent aux Français ? J'espère que non !

Jack Petroussenko